

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2019

CRÉATION D'UNE PRIME POUR LE CLIMAT ET DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ
ÉNERGÉTIQUE - (N° 2352)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE1

présenté par
M. Vallaud, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« et suivants »,

la référence :

« à L. 322-7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.